

## **Formulaire de commentaires sur le Plan pour une justice aimante**

### **Note d'information**

#### **Objectif**

La présente note explique pourquoi les chefs des Premières Nations reçoivent un formulaire de commentaires sur le *Plan pour une justice aimante* et comment les commentaires recueillis façonneront la prochaine phase de la réforme à long terme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (SEFPN).

#### **Contexte**

En 2007, la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations et l'Assemblée des Premières Nations ont déposé une plainte pour violation des droits de la personne contre le Canada, alléguant une discrimination dans le programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et dans la mise en œuvre du principe de Jordan.

En 2016, le Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP) a statué que le Canada faisait preuve de discrimination à l'égard des enfants des Premières Nations et lui a ordonné de mettre fin à ses pratiques discriminatoires et de mettre en œuvre une réforme à long terme afin de garantir que cette discrimination ne se reproduise plus.

En 2024, le Canada et l'APN ont proposé une entente de règlement visant à résoudre la plainte et à mettre fin à la procédure devant le TCDH. Cependant, les chefs des Premières Nations ont rejeté cette proposition d'entente. Les chefs ont ensuite créé la Commission nationale des chefs pour les enfants (CNCE) afin de superviser toute nouvelle négociation sur une réforme à long terme. À la suite de cette décision, le Canada a refusé de reprendre les négociations nationales (en dehors de l'Ontario), bien que les chefs de l'Ontario aient choisi de poursuivre avec l'entente précédemment proposée pour leur région.

#### **Élaboration du plan « Loving Justice »**

En août 2025, le TCDP a enjoint aux parties d'avancer rapidement vers la finalisation d'une réforme à long terme des services et programmes de protection de l'enfance des Premières Nations. Le Tribunal a fixé un délai de quatre mois pour consulter les Premières Nations et élaborer un plan national (en dehors de l'Ontario) de réforme à long terme. Le TCDP a proposé au Canada de collaborer avec la Société de soutien et l'APN afin d'élaborer un plan unique. Le Canada a refusé cette proposition.

En réponse, la Société de soutien et le CNCE ont mené des consultations régionales avec les Premières Nations et leurs experts. Avec le soutien de l'APN, ils ont élaboré le *Plan pour une*

*justice aimante*, une proposition nationale (hors Ontario) visant à mettre définitivement fin à la discrimination du Canada dans le cadre des SEFPN. Le Canada a déposé un plan distinct, largement basé sur le cadre de règlement précédemment rejeté. Les deux plans ont été déposés auprès du TCDP le 22 décembre 2025. Le TCDP examinera les deux plans et rendra ses décisions finales.

### Informations sur le plan Loving Justice

- Le plan complet tel que soumis par la Société de soutien est disponible en [anglais](#) et en [français](#).
- La Société de soutien a préparé une [note d'orientation](#) comparant le *Plan pour une justice aimante* au plan du Canada.
- La Commission nationale des chefs pour les enfants partage des informations sur son [site web](#).
- La Société de soutien et le CNCE organisent une série de webinaires sur le *Plan pour une justice aimante* et sur le plan du Canada, qui peuvent être visionnés [ici](#).

### Pourquoi nous sollicitons vos commentaires

Avant que le TCDP ne rende sa décision finale, les Premières Nations auront la possibilité :

1. De proposer des modifications au *Plan pour une justice aimante*; et
2. D'indiquer si elles appuient le *Plan pour une justice aimante* comme voie privilégiée pour mettre fin à la discrimination du Canada dans le domaine des services et des programmes destinés aux enfants, aux jeunes et aux familles autochtones.

Ce formulaire de commentaires fournit aux chefs un mécanisme structuré pour : suggérer des modifications spécifiques au texte, recommander des améliorations à la mise en œuvre et s'assurer que le Plan reflète les priorités nationales et les réalités vécues.

Le formulaire s'adresse aux chefs des Premières Nations, car ce sont eux qui décideront en dernier ressort de soutenir ou non le *Plan pour une justice aimante*. Les chefs sont encouragés à consulter les directeurs des services de santé et de mieux-être des Premières Nations, les experts techniques, les aînés et les prestataires de services. Les chefs peuvent désigner un représentant communautaire ou un prestataire de services compétent pour remplir le formulaire en leur nom.

### Comment les commentaires seront-ils pris en compte ?

La Société d'entraide et le CNCE examineront toutes les soumissions. Les commentaires seront intégrés au *Plan pour une justice aimante* modifié selon les commentaires qui :

1. Renforceront ou amélioreront le Plan de manière significative;

2. Auront une portée nationale (en dehors de l'Ontario) ;
3. Sont conformes aux résolutions de l'APN ;
4. Sont conformes aux ordonnances du TCDP ; et
5. Font progresser l'objectif de mettre définitivement fin à la discrimination du Canada dans les services et programmes de santé et de mieux-être des Premières Nations et des peuples autochtones.

### **Calendrier et prochaines étapes**

- **3 avril 2026** – Date limite pour soumettre vos commentaires.
- **D'ici le 15 avril 2026** – Distribution du *Plan pour une justice aimante* modifié aux chefs.
- **Juillet 2026** – Examen prévu lors de l'assemblée générale annuelle de l'APN.

Ce calendrier garantit que les chefs disposeront de 90 jours pour examiner le plan modifié avant l'assemblée. Nous prévoyons que les chefs voteront pour ou contre le *Plan pour une justice aimante* à ce moment-là. Le résultat de ce vote sera versé au dossier du TCDP avant que celui-ci ne rende sa décision finale sur la réforme à long terme. Le calendrier de la décision finale du TCDP n'a pas encore été déterminé.

### **Conclusion**

Le processus de rétroaction est une étape cruciale pour garantir que la réforme à long terme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations soit guidée par les dirigeants des Premières Nations et fondée sur une orientation collective. Votre participation contribuera à faire en sorte que le *Plan pour une justice aimante* reflète les priorités nationales et atteigne l'objectif fixé par le TCDP : mettre définitivement fin à la discrimination dont sont victimes les enfants des Premières Nations au Canada.